

Bilan des sessions 2020 du CNU25, janvier 2021

1 Qualifications et CRCTs

La session d'examen des qualifications, qui comporte désormais également l'examen des demandes de CRCTs au titre du contingent national, s'est déroulée le 21 et le 22 janvier 2020 à l'IHP, que la section remercie pour son accueil.

1.1 Qualifications

Concernant les qualifications, aux fonctions de maître de conférences d'une part et de professeur des universités d'autre part, le tableau qui suit résume les données des trois dernières années, y compris 2020. La section a pour pratique de qualifier les dossiers qui présentent des éléments tangibles d'activité de recherche et d'enseignement relevant du CNU25 : les dossiers non qualifiés sont majoritairement des dossiers qui ont été considérés comme ne relevant pas des champs disciplinaires couverts par la 25, à l'exception d'une poignée de dossiers insuffisants ou insuffisamment renseignés (sur le volet recherche notamment. La section accepte, notamment pour des dossiers venant de soutenir, la présence de prépublications comme attestant d'une activité de recherche avérée, au delà de la simple soutenance). Le même principe s'applique aux qualifications PR : dans les situations où il s'agit d'une demande de renouvellement de qualification, la section considère indispensable la présence d'éléments d'activité sur la période couverte par la qualification précédente.

Enfin, des dossiers apparaissent naturellement comme relevant de plusieurs sections : le cas le plus fréquent est celui de 25 et 26, mais l'on rencontre également 25 et 27, ainsi que 25 et 72. Dans tous ces cas, les dossiers peuvent tout à fait être qualifiés en 25 et dans l'autre section.

Maître de conférences

	Qualifiés	Hors section	Non qualifiés	Non transmis	Autres cas non étudiés	Total	re-qualif.
2018	209	19	7	14	12	261	13 (5%)
2019	248	27	13	34	2	324	27 (8,3%)
2020	229	25	4	26	7	291	19 (6,5%)

Notons qu'après une baisse du nombre de candidat.e.s dont la thèse a été soutenue à l'étranger en 2018 (24,9%) on note une légère croissance : 29% en 2019 et 33.6% en 2020.

Professeur des universités

	Qualifiés	Hors section	Non qualifiés	Non transmis	Autres cas non étudiés	Total	re-qualif.
2020	229	25	4	26	7	291	19 (6,5%)

1.2 Congés pour recherche et conversion thématique

Rappelons que les CRCTs sont attribués de deux façons différentes : par les sections CNU sur un contingent national, et par les établissements (dans un second temps) sur un quota qui leur est propre. Le CNU25 disposait en 2020 de 7 semestres de CRCTs à distribuer : c'est bien peu en regard du nombre de demandes, près de 70. Le bon déroulement de l'examen de ces demandes a été perturbé par des décisions abruptes de la DGRH, qui a fait disparaître en cours de route les demandes de CRCT au titre des retours de congé maternité ou maladie longue durée. Trois demandes se sont ainsi volatilisées, et ce alors que la section avait voté le principe de donner une priorité à ce type de demandes. Après la tenue de la session, et donc la saisie des sept semestres attribués, le président de section s'est vu demander un avis du jour au lendemain sur ces trois dossiers, « pour transmission aux établissements ». La gestion par les établissements de ce type de demande (de façon générale, au-delà de la section 25) semble avoir été faite de façon erratique, certains les agrégeant aux demandes spécifiques de congés pour projet pédagogique (que le ministère avait doté d'une enveloppe spécifique), d'autres ne semblant pas être au courant de la procédure court-circuitant l'examen du CNU. Cette cacophonie administrative, malgré les assurances réitérées du cabinet du MESRI et de la DGESIP que ce sujet leur tenait à cœur, illustre les difficultés rencontrées par le CNU dans son fonctionnement quotidien, indépendamment de la pandémie. Il est d'ailleurs triste de constater que pour la session 2021, il a été explicitement notifié que ces demandes réintégraient le contingent « normal », malgré les assurances données et les circulaires qui ne peuvent se substituer aux arrêtés existants — *c.f.* Arrêtés NOR : ESRH1927748A, JORF n°0270 du 21 novembre 2019 et NOR : ESRH1900274A du 29 octobre 2019.

Malgré ce contexte difficile, la section a privilégié dans son examen des dossiers les demandes s'appuyant sur un véritable projet, que ce soit un déplacement de longue durée, la préparation de l'HDR, ou un virage scientifique.

Bénéficiaires : Dominique Hulin, Cécile Dartyge, Pierre Fima, Thierry Gallay, Emmanuel Opshtein, Ronan Terpereau, Mihai Tibar.

2 Avancement de grade

La session « Avancement de grade » s'est tenue du 8 au 10 juillet 2020, accueillie par le Département de Mathématiques et Applications de l'ÉNS Ulm, remercié ici pour son hospitalité. Environ la moitié des membres convoqués étaient présents, les autres participant à distance. Le bureau souligne qu'il s'agit de circonstances exceptionnelles dûes à la pandémie, et que de telles réunions doivent normalement se dérouler en présentiel pour une meilleure qualité de discussion.

Chaque dossier est étudié par deux rapporteurs désignés au préalable par le bureau. L'évaluation tient principalement compte des activités réalisées depuis la dernière promotion obtenue. La section est attentive à l'équilibre des dossiers entre recherche, enseignement, responsabilités administratives, encadrements, diffusion, etc.

Elle apprécie les informations détaillées sur le devenir et les publications des doctorants, la liste des interventions dans les conférences, ou encore la teneur exacte des responsabilités administratives pour pouvoir en apprécier l'importance. Elle favorise également la qualité des publications sur leur quantité. Les congés maternité ou maladie longue durée (plus généralement, les événements pouvant impliquer un retard de carrière) sont à indiquer de façon qu'il puisse en être tenu compte à leur juste hauteur. Enfin, les dossiers non promus n'ont pas été accompagnés cette année d'un avis détaillé, suivant la pratique établie par les sections précédentes. La section réfléchit à une évolution de cette position en fonction d'une analyse des retours des universités.

Panorama

	MCHC	MCE	PR1	PRCE1	PRCE2
Candidats	70	41	63	46	30
dont candidates	10 (14%)	10 (24%)	4 (6%)	1 (2%)	2 (7%)
Promus	20	12	10	10	8
dont promues	3 (15%)	5 (42%)	2 (20%)	0 (0%)	0 (0%)
Âge Min-Max	38-52	53-63	40-64	41-61	55-66

Conformément à l'engagement pris à l'unanimité en début de mandat, aucun membre du CNU n'a été promu.

2.1 Promotion à la hors classe des maîtres de conférence

Les promotions à la hors classe présentent un éventail large de candidats aux profils variés. L'ensemble des activités est pris en compte et un investissement continu au cours de la carrière, dans des directions pouvant évoluer, est prépondérant. Le CNU est attentif à une répartition harmonieuse dans les différentes catégories d'âges et d'avancement de carrière des candidats retenus. L'obtention de l'HDR est un réel atout, sans être un pré-requis.

Liste des promus : Marc Arconstanzo, Michel Belliard, Farrell Brumley, Guilhem Castagnos, Thierry Daudé, Anne-Gwenaëlle De Roton, Thomas Dedieu, Martin Deraux, Jérôme Dubois, Sébastien Gauthier, Jérémie Guilhot, Taoufik Hmidi, Vincent Humilière, Florian Ivorra, Sophie Morier-Genoud, Lionel Nguyen Van The, Marc-Hubert Nicole, Nicole Raulf, Mihai Stancu, Gabriel Vigny.

2.2 Promotion à l'échelon 7 dit « exceptionnel » des maîtres de conférence

La promotion à l'échelon 7 dit « exceptionnel » est en place depuis 4 ans et n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière. Cet échelon doit représenter dans 3 ans 10% de l'effectif du corps des Maîtres de conférences (classe normale et hors classe). Les promotions proposées résulteront alors uniquement du flux sortant, principalement composé des départs à la retraite.

Si l'âge a été déterminant pour les premières promotions à l'échelon exceptionnel afin d'assurer un renouvellement régulier, on assiste actuellement à un rajeunissement du vivier des candidats avec des profils de premier plan en recherche, en partie provoqué par la pénurie de postes de professeur. Face à cette pression forte, la section reste attentive à promouvoir également des profils plus âgés, notamment pour continuer à assurer un roulement dans les années qui viennent. Le critère d'âge n'est cependant pas exclusif, chaque dossier étant étudié soigneusement, et son importance sera probablement amené à encore diminuer dans les années qui viennent.

Liste des promus : Christian Ballot, Saïd Benayadi, Rachel Boumaaz, Maria Cuesta, Frédéric Fauvet, Françoise Géandier, Isabelle Liousse, François Métayer, Marie-Hélène Mourgues, Laurent Niederman, Alain Rivière, Franck Wielonsky.

2.3 Promotion à la première classe des professeurs

La promotion à la première classe des professeurs est soumise à une pression extrêmement forte qui rend les choix très difficiles. La qualité scientifique, attestée par les publications, le rayonnement et l'animation scientifique, l'encadrement doctoral, les responsabilités administratives et pédagogiques importantes sont des éléments clés. Les candidats sont appelés à rédiger leur dossier de façon à mettre clairement en avant toutes leurs activités saillantes. Les dossiers avec au moins trois ans d'ancienneté de professeur sont privilégiés.

Liste des promus : François Béguin, Bruno Deschamps, Jean Fasel, Olivier Guichard, Nicolas Jacon, Philippe Jaming, Julien Marché, Nicole Mestrano, Viet Anh Nguyen, Galina Perelman.

2.4 Promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle des professeurs

La promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle des professeurs récompense les collègues qui se sont distingués dans leurs activités tout au long de leur carrière. On y évalue l'importance des contributions scientifiques, des services rendus à la communauté, l'influence de l'activité de formation doctorale. Les dossiers avec au moins trois ans d'ancienneté de professeur première classe sont privilégiés.

Liste des promus : Pascal Boyer, Christophe Cheverry, François Dahmani, Christian Maire, Grégory Miermont, Petru Mironescu, Christophe Mourougane, Paul-Émile Paradan, Leonid Potyagalo, Nicolas Ressayre.

2.5 Promotion au second échelon de la classe exceptionnelle des professeurs

Le principal critère pour cette promotion, lorsque l'activité scientifique est incontestable, est l'ancienneté dans le grade, avec une barre se situant actuellement entre la sixième et la septième année.

Liste des promus : François Berteloot, François Dumas, Benjamin Enriquez, Vincent Franjou, Oussama Hijazi, Johannes Kellendonk, Dimitri Markouchevitch, Pol Vanhaecke.

3 Primes d'encadrement doctoral et de recherche

La session d'examen des demandes de PEDR s'est tenue à la Faculté des sciences de l'université de Montpellier, du 7 au 9 septembre. La section remercie le président de l'université, la Faculté des sciences et le laboratoire de mathématiques pour leur accueil, malgré les conditions sanitaires compliquées. Comme la session des promotions, cette session s'est déroulée avec une partie des membres en distanciel, ce qui ne facilite pas la qualité des discussions.

Il convient de rappeler que ce n'est pas le CNU qui attribue les PEDR : les sections rendent une série de « notes d'item » sur chaque dossier, libellées Publications, Encadrement, Diffusion, Responsabilités, ainsi qu'un avis global qui, contrairement aux notes d'item, est soumis à quota. Ces quotas sont appliqués séparément pour chaque corps : ainsi, pour 101 dossiers PR examinés, nous disposons de 20 avis globaux A, 30 avis globaux B, et 51 avis globaux C. Les quotas étaient identiques pour 102 dossiers MCF examinés (avec 52 C). Ces quotas sont donc calculés sur le nombre de demandes déposées, et non pas sur le nombre de candidats éligibles à faire une demande (contrairement aux promotions de grade). Pour mettre ces données en perspective, il y a environ 500 PRs en activité en section 25, ainsi que 850 MCFs. Il y a donc une très forte auto-censure, notamment chez les MCFs.

La section considère que la quasi-totalité des dossiers examinés ont une activité scientifique avérée, de bonne voire très bonne qualité. La très grande majorité des dossiers présente également un profil émergeant à tous les items (seul un dossier véritablement exceptionnel sur un item peut espérer rattraper un manque sur un autre... ces dossiers sont très rares). Il faut donc comprendre la bien mal choisie notation C comme signifiant « dossier qui a été considéré comme étant dans la seconde moitié de ceux examinés cette année », et rien d'autre.

Les 40 dossiers notés A se sont vus attribuer la prime par leur établissement. Parmi les 60 dossiers notés B, 43 (25 PRs et 18 MCFs) se sont vus attribuer la prime par leur établissement, et enfin, 3 dossiers (1 PR et 2 MCFs) notés C se sont vus attribuer la prime par leur établissement (ces données ne préjugent pas des montants, qui ne sont pas communiqués dans le retour fait au CNU par le ministère). Ainsi, 86 dossiers sur 203 examinés ont obtenu une PEDR dans leur établissement, soit un taux de 42%. Il y a cependant de grandes disparités dans le traitement fait par les établissements pour les notes B, sans parler de la prise en compte très variable des notes d'item. Le CNU n'a aucune prise sur ces décisions, et il ne dispose pas en amont des critères établissement par établissement (qui peuvent de surcroît changer d'une année sur l'autre). Cette situation rend le travail extrêmement pénible pour la section qui n'est pas décisionnaire et travaille en aveugle, cependant que les candidats malheureux ont le sentiment compréhensible d'avoir été sous-notés ou maltraités. La

section ne peut que déplorer un tel système, générateur de frustrations de tous ordres.

Panorama parité

	MC	PR
Candidats	102	101
dont candidates	11 (10,7%)	3 (3%)
20%	21	20
dont candidates	3 (14,2%)	0 (0%)
30%	30	30
dont candidates	4 (12,9%)	1 (3,3 %)
50%	51	51
dont candidates	4 (8%)	2 (4%)